

Programme de préservation de l'écosystème « prairies humides » Vallée de l'Orain

Bilan 2011

Coordination du dossier :



Suivi et mise en oeuvre départementale :



Soutenu financièrement par :
**Le fonds des mesures supplémentaires
pour l'environnement LGV RR Branche Est**



Le Conseil Général du JURA



Action du programme



I./	Contexte et enjeu	3
I./1	Des enjeux de biodiversité	3
I./2	Des enjeux de qualité des eaux et de protection des crues	3
I./3	Des enjeux d’habitat à préserver	4
I./4	Un soutien aux agriculteurs pour le maintien de leur activité sur ces zones	4
I./5	Validation scientifique et reconnaissance locale	5
II./	La Mesure Agri-Environnementale Territorialisée	5
III./	Le bilan de la contractualisation	6
III./1	Rappel des contractualisations 2010	6
III./2	Bilan des contractualisations 2011	6
III./3	Perspectives pour 2012	7
IV./	Bilan des suivis 2011	7
	Suivi de l’avifaune du réseau Observatoire national de l’Ecosystème « prairie de fauche »	7

I./ Contexte et enjeu

Ce projet global consiste à **préserv**er et faire exploiter durablement des prairies humides de cette vallée alluviale par une contractualisation, avec des agriculteurs, de Mesures Agri Environnementales favorables à l'**écosystème global**. Il s'agit des derniers sites de nidification de certaines espèces patrimoniales : Courlis cendré, Vanneau huppé, Tarier des prés..., mais également des sites d'intérêt pour la flore. Les prairies humides sont également reconnues dans leur rôle à jouer sur l'enjeu qualité de l'eau ou encore comme zone d'extension des crues.

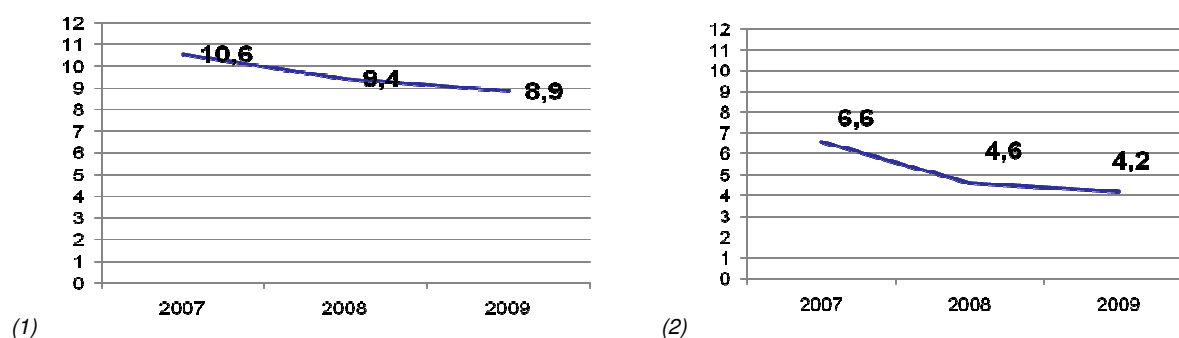
Ce projet se décline à l'échelle de la vallée car il a pour objectif de répondre à l'**ensemble des enjeux de l'écosystème « prairie humide »** : gestion favorable à l'avifaune à l'échelle de l'ensemble du territoire de nidification (la vallée), valeur paysagère, zone d'extension des crues...).

I.1 Des enjeux de biodiversité

L'objectif premier de notre travail est la préservation de l'habitat de reproduction de nombreux passereaux comme le Tarier des prés, le Bruant proyer pour ne citer qu'eux (cf § II/1.) ou encore du Courlis cendré dans le Jura. Etant donné la chute que les effectifs de ces populations connaissent dans le département, pour certaines même au niveau national, il apparaît urgent d'établir un projet pour la préservation de leur habitat.

Cet enjeu sera donc défini comme la priorité de notre action. Les territoires éligibles à notre projet de restauration des prairies humides sont donc nécessairement des territoires où ces oiseaux viennent nicher. Pour cela des suivis sont mis en œuvre par la Fédération des Chasseurs du Jura.

Les différents suivis menés depuis plusieurs années montrent des diminutions des effectifs sur les principales vallées jurassiennes.



Nombre moyen de passereaux détectés sur la vallée (1) Vallée de la Brenne (2) Vallée de l'Orain
(Protocole ONEPF – ONCFS FDC 39)

I.2 Des enjeux de qualité des eaux et de protection des crues

Un travail bibliographique sur les fonctions des prairies humides a permis de mettre en évidence le fait qu'elles agissent comme des épurateurs des eaux. Elles agissent comme des pièges favorisant l'absorption et la précipitation d'éléments dissous. De plus, notre projet

favorise la limitation de la pollution des eaux en limitant l'apport de fertilisants dans les prairies, mais aussi en encourageant le maintien des prairies qui sont des surfaces nécessitant moins d'amendement que certaines cultures.

Il en est de même pour la fonction d'écrêtage des crues que peut remplir cet habitat.

1./3 Des enjeux d'habitat à préserver

La loi relative au développement des territoires ruraux (loi DTR) a un objectif ambitieux. Dans son chapitre III intitulé « protéger et restaurer les zones humides », elle vise à reconnaître l'enjeu de la préservation et de la restauration de ces zones. Elle prévoit dans l'article 48 de « reconnaître l'intérêt général de la préservation et de la gestion des zones humides dans le cadre des aides publiques et des politiques des collectivités territoriales ; elle précise que les acteurs doivent veiller à la cohérence des politiques publiques à cette fin ».

L'article 52 prévoit de « faciliter l'intervention des collectivités territoriales ou de leurs groupements, des établissements publics territoriaux de bassin pour leur permettre de préserver et gérer les zones humides ».

Nous avons vérifié que les prairies de nos territoires étaient bien reconnues comme prairies humides par l'inventaire des zones humides du Jura (DIREN/FDC39).

1./4 Un soutien aux agriculteurs pour le maintien de leur activité sur ces zones

La politique européenne ayant mis en place des outils pour la préservation des prairies (humides ou non), il nous a semblé important de noter les territoires du projet qui bénéficie d'aide sous forme de prime herbagère agro-environnementale (PHAE). Dans le cas de la Vallée de l'Orain, peu de contrat en PHAE est contractualisé donc les agriculteurs des zones ne sont pas tenus de garder leurs prairies par la PHAE c'est alors que la mise en place de notre projet s'avère intéressante. En effet, dans le contexte actuel d'inflation du prix des céréales et de disparition des jachères, les surfaces prairiales risquent encore de diminuer.

En effet, les parcelles n'étant pas éligibles, pour la plupart, à la Prime à l'Herbe, il n'y a aucune aide au maintien en herbe. Le risque qui en découle est de voir ces prairies retournées pour être ensencées en céréales ou en maïs. Il y aurait alors une perte directe des zones de nidification des oiseaux et une augmentation des intrants sur la zone (due à la culture des céréales ou oléo-protéagineux) dont peut découler une détérioration de la qualité de l'eau et une augmentation du risque de crue.

Cette mesure serait donc la bienvenue pour ceux qui souhaitent être aidés pour rester en herbe. Des contacts ont été pris lors d'un stage antérieur et une enquête avait eu lieu auprès d'une partie des agriculteurs de la zone afin de prendre leur ressenti par rapport à ce projet. Dans l'ensemble la mesure avait reçu un avis plutôt favorable.

L'arrêt de fertilisation engendrant un changement de la flore qui s'enrichit, le retard de fauche devient moins contraignant et la perte de qualité restreinte.

C'est pourquoi la mesure prévoit un arrêt de la fertilisation et une fauche au 1^{er} juillet, permettant ainsi l'envol des jeunes.

Le problème de l'AOC Comté et des contraintes du cahier des charges soulèvent des questions mais n'est pas incompatible avec la contractualisation.

I./5 Validation scientifique et reconnaissance locale

Le projet a été validé d'un point de vue scientifique par le Comité Scientifique des Mesures Supplémentaires à l'Environnement de la LGV Rhin Rhône. L'ensemble des experts présents sur la faune, la flore et d'autres domaines de la connaissance naturaliste ou scientifique ont reconnus l'utilité et la cohérence de ce projet lors d'une validation fin 2009.

Ce projet est d'ailleurs soutenu pour la partie contractualisation de la Mesure Agri-Environnementale à hauteur d'environ 255 000 € sur 5 ans par le fonds des Mesures Supplémentaires à l'Environnement de la LGV Rhin Rhône.

Au niveau local le travail mené avec l'animateur du contrat de rivière Orain a mis en avant le bien fondé du projet pour les enjeux définis par les élus et les acteurs locaux de la vallée. Une fiche action a d'ailleurs été validée par le comité du Contrat de Rivière Orain courant 2010.

II./ La Mesure Agri-Environnementale Territorialisée

Suite au travail de montage de la Mesure Agri-Environnementale, des réunions ont eu lieu avec le monde agricole pour mettre en œuvre la contractualisation.

La Fédération Régionale des Chasseurs de Franche-Comté a animé des réunions avec la Chambre d'Agriculture du Jura et la Fédération des Chasseurs du Jura pour préparer la contractualisation mais aussi la mise en œuvre des suivis faunistiques et agricoles.

La mesure « **prairie de fauche de la vallée alluviale de l'Orain** » a été validé en CRAE de février 2010, sur la base de 322 €/ha/an (indemnisation calculée sur la base des engagements unitaires européens), pour une durée de 5 ans avec les agriculteurs des zones identifiées (cf. carte du zonage en annexe 1).

Son cahier des charges est le suivant :

- maintien des surfaces en herbe (*préservation de l'écosystème prairie humide*)
- aucun drainage autorisé de la parcelle (*maintien des caractéristiques des zones humides*)
- interdiction de la fauche avant le 1^{er} juillet (*nécessaire à la réussite de la reproduction d'oiseaux patrimoniaux comme le courlis cendré et le bruant proyer*)
- arrêt total de la fertilisation des prairies (*qualité de l'habitat et maintien d'une flore spécifique*)

Ce cahier des charges correspond aux engagements du PDRH intitulé S1, H01, H03, H06. Selon le PDRH et les seuils de l'Europe, voici le détail de l'aide donnée aux agriculteurs contractualisant pour 5 ans :

S01 : 76 €
H01 : 17 € enregistrement des pratiques
H03 : 135 € absence de fertilisation
H06 : 94 € retard de fauche
= 322 € / ha / an

III./ Le bilan de la contractualisation

Des nombreuses réunions ont eu lieu entre les représentants de la Chambre d'Agriculture du Jura et les Fédérations des Chasseurs (Régionale et Départementale du Jura) pour caler l'organisation de la mise en œuvre de ce programme ambitieux.

Des réunions locales pour les agriculteurs a eu lieu tous le ans afin de leur présenter plus concrètement la mesure, la contractualisation et la cohérence avec les déclarations PAC, les autres fonds existant comme le socle PHAE etc.

III./1 *Rappel des contractualisations 2010*

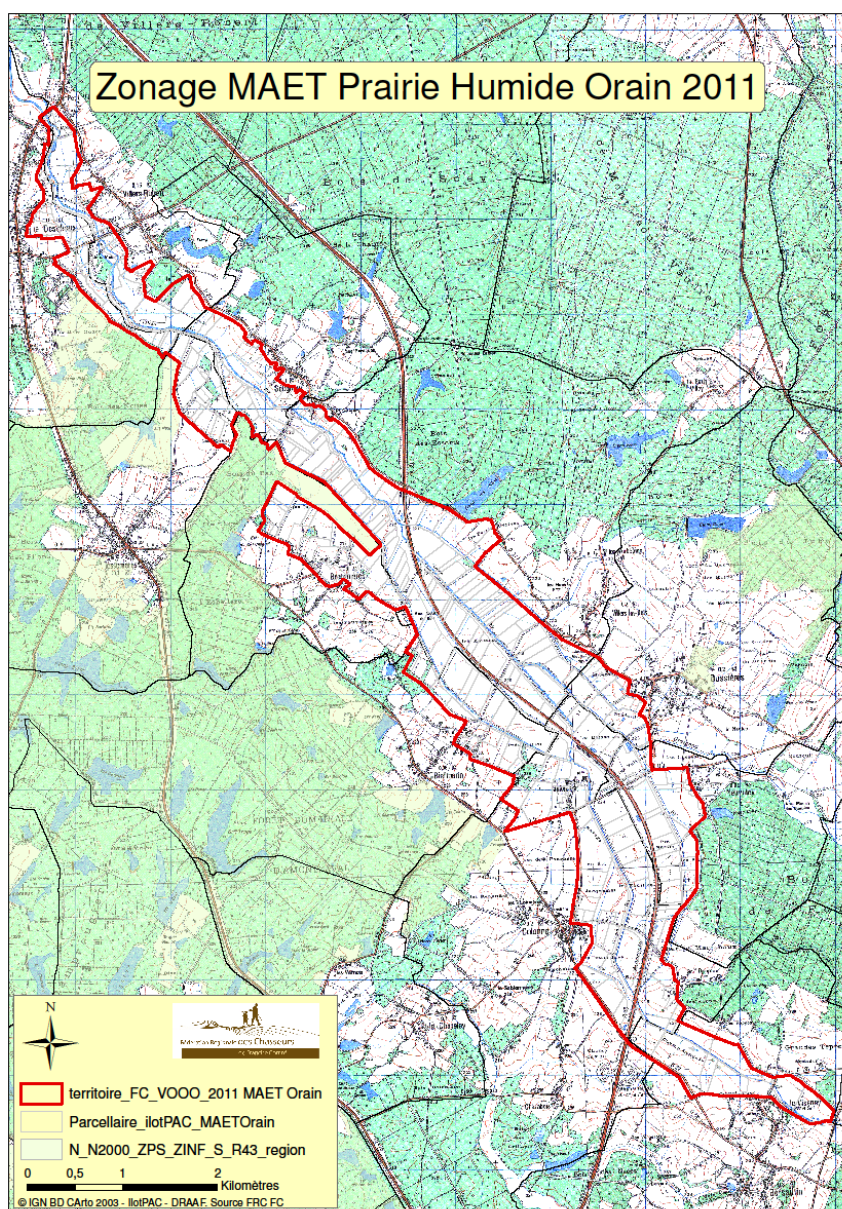
La période de contractualisation a été courte du fait de la réponse tardive de la CRAE (février 2010). Certains agriculteurs intéressés n'ont pas eu le temps de déposer leur déclaration PAC avec cette MAET.

La 1^{ère} année la contractualisation a atteint 65,49 ha passé avec 5 agriculteurs.

III./2 *Bilan des contractualisations 2011*

Pour l'année 2011, une demande d'élargissement de la zone concernée a été demandé et accepté par le Comité Scientifique de RFF

Le contour a été vérifié par la DRAAF et la DDT 39 pour avis et notamment la compatibilité d'un point de vue réglementaire avec le tout nouveau site Natura 2000 adjacent. Il a également été présenté au Comité Scientifique des Mesures Supplémentaires à l'Environnement de la LGV Rhin Rhône qui l'a accepté sans réserve.



Au printemps 2011, la sécheresse et le non paiement par l'ASP (à cause de retard informatique) des surfaces contractualisées en 2010 ont engendré un contexte difficile.

Les agriculteurs déjà engagés ont été réticents à réengager des parcelles, quant aux nouveaux agriculteurs ils avaient de gros doute sur les paiements.

Ce contexte a permis **la contractualisation de 17,29 ha** avec 3 agriculteurs déjà engagés et un nouvel exploitant.

III./3 Perspectives pour 2012

Aux vues des potentiels et de l'année de sécheresse exceptionnelle qui a entaché le dynamisme des exploitants, la Fédération Régionale des Chasseurs de Franche-Comté a demandé une autorisation de dérogation à RFF pour obtenir une année supplémentaire de contractualisation.

Une réunion en mars 2011 a présenté le bilan de l'opération et les résultats des suivis aux exploitants du périmètre de la MAET. Lors de cette réunion, des agriculteurs nous ont dit être intéressé pour contractualiser soit de nouveaux exploitants soit plus en ce qui concerne les exploitants déjà engagés.

Courant septembre une nouvelle réunion ainsi qu'un travail de visite de chaque exploitant a permis un pré-engagement de quelques exploitants pour 2012 : **pour 36,97 ha supplémentaires.**

IV./ Bilan des suivis 2011

Suivi de l'avifaune du réseau Observatoire national de l'Ecosystème « prairie de fauche »

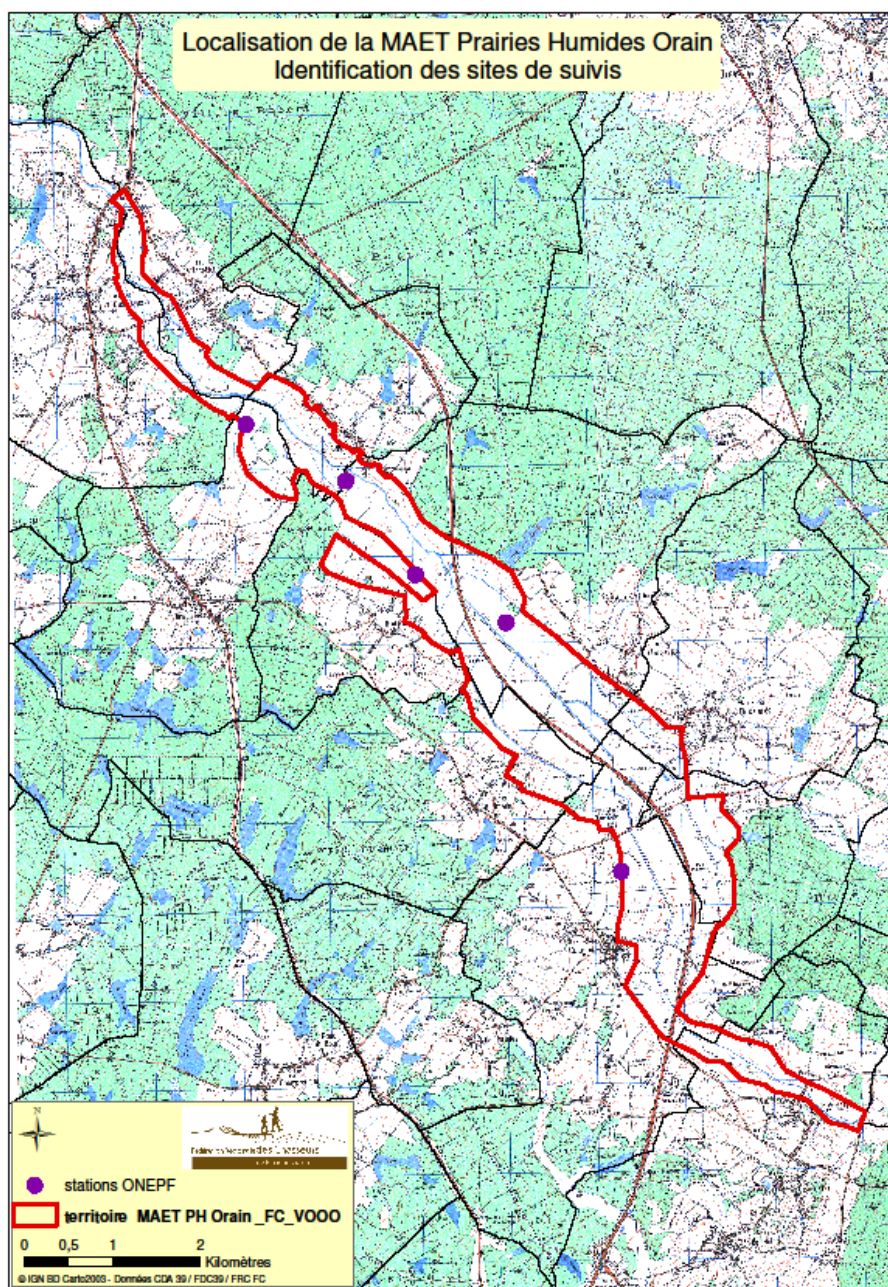
Créé en 2001 par l'ONCFS, cet Observatoire suit annuellement, les évolutions régionales des peuplements d'oiseaux nicheurs des prairies de fauche. 1 000 points de comptage existent en France, dans le Jura il y en a 22, répartis sur 3 sites : le Haut Jura et les Vallées de l'Orain et de la Brenne. La FDC Jura suit les sites des vallées de la Brenne et de l'Orain.

Le recueil d'informations doit permettre de déduire des corrélations objectives entre d'une part les modes de gestion des prairies, et d'autre part la variabilité de l'état de conservation de l'écosystème. Ainsi il a été démontré :

- Que l'abondance d'oiseaux est la plus forte quand le taux de prairies est de 40 % au moins
- Que la diversité d'oiseaux diminue avec l'altitude
- Que la fauche des prairies est de plus en plus précoce et qu'il y a une relation entre les dates de fauche et l'abondance des oiseaux

Dans le Jura les résultats montrent que des effectifs d'oiseaux sont plus abondants sur la vallée de la Brenne mais en baisse depuis 4 ans. Comme ailleurs en France, dans le Jura aussi on enregistre une tendance à la baisse des surfaces consacrées aux prairies et des fenaisons de plus en plus précoces.

Sur la vallée de l'Orain, 5 points ONEPF de suivis sont réalisés sur notre périmètre de contractualisation MAET PH (cf. carte ci-après). Ces points ne sont pas forcément sur les prairies engagées en MAET mais réparti dans le périmètre de projet afin de voir au cours du temps l'évolution sur des points à proximité ou sur des contrats MAET.

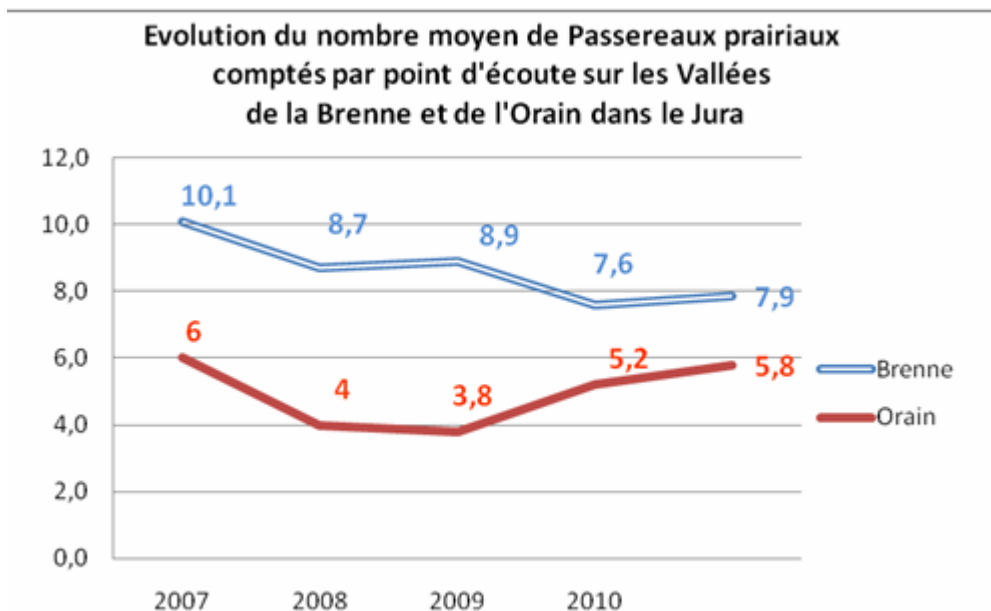


À noter sur la vallée de l'Orain, les suivis réalisés en 2010 montraient une tendance à l'augmentation qui est confirmé lors des suivis de 2011.

En effet, les suivis réalisés sur les Vallées de la Brenne et de l'Orain montrent des IPP compris entre 5 et 10 (Figure ci-dessous), avec une tendance à la hausse pour la Vallée de l'Orain.

On peut en conclure que les oiseaux prairiaux ne sont pas très abondants, notamment sur la Vallée de l'Orain, et que l'évolution constatée semble confirmer les craintes évoquées ci-dessus.

La fragilisation de certaines populations d'oiseaux des vallées alluviales pourrait se révéler exactes toutefois **la tendance à l'augmentation sur la Vallée de l'Orain est très encourageante. La MAET destinée à préserver l'écosystème « prairie humide » Vallée de l'Orain, trouve ainsi toute sa justification.**



Evolution du nombre moyen de passereaux prairiaux comptés sur les Vallées de la Brenne et de l'Orain dans le Jura entre 2007 et 2011